



DOSSIER D'APPEL A PROJETS CRISE ET SORTIE DE CRISE (APCC)

TCHAD

Initiative Minka Lac Tchad

RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE DES POPULATIONS ET DE LA COHESION SOCIALE DANS LES PROVINCES DU KANEM ET DU BARH EL GHAZAL

2020

L'Agence française de Développement (AFD) se propose de subventionner via le Fonds « Paix et Résilience Minka » des Organisations de la société civile (OSC) ou d'autres organismes à but non-lucratif pour la réalisation d'un projet en faveur du renforcement de la résilience des populations et de la cohésion sociale dans les provinces du Kanem et du Barh El Ghazal au Tchad. Ce projet se déploiera selon une logique territoriale dans les provinces frontalières du Lac selon un cadre défini ici et qui sera modulé selon les propositions des candidats (voir les termes de référence - Section VII).

Au titre de son initiative Minka Lac Tchad, l'AFD finance des projets visant à renforcer la résilience et la cohésion sociale en atténuant les facteurs de vulnérabilités liés à la crise Boko Haram. Dans une logique de prévention, l'AFD souhaite étendre le périmètre géographique de son initiative pour intégrer les territoires contigus à la zone du Lac Tchad, dans lesquels des facteurs de risque de basculement ont été identifiés. L'initiative Minka Lac Tchad se décline en trois objectifs : 1) le déploiement inclusif et équitable des services publics, 2) le renforcement de la gouvernance locale et la médiation communautaire, 3) la protection des femmes et des jeunes. Elle vise à agir à la fois sur les conséquences et sur les déterminants de la violence au niveau local (réels et potentiels), tout en renforçant les facteurs de résilience.

Pour le présent APCC, les candidats sont invités à présenter un projet intégré pour un montant total maximum de sept millions (7 000 000) d'euros et mis en œuvre sur une période comprise entre 36 mois et 48 mois maximum.

La sélection est effectuée sur la base d'une note projet (voir modèle – Section III) accompagnée d'un dossier administratif (Section IV), et des fiches de renseignements (Section V et VI) à remettre par courrier électronique au plus tard le *4 septembre 2020 à 12 :00 (midi) heure de Paris*.

Les OSC sélectionnées seront ensuite invitées à poursuivre l'instruction, en étroite relation avec le Responsable d'équipe projet de l'AFD, et soumettront une note projet finale. Cette proposition finale et complète devra intégrer les éventuels éléments issus du dialogue avec le Responsable d'équipe projet désigné à l'AFD et lui permettront de soumettre le projet aux instances de validation des concours de l'AFD.

Les dossiers d'appel à propositions sont disponibles à compter du 3 juillet 2020 sur le site internet de l'AFD : <https://www.afd.fr/fr/appels-projets> et DG Market

Composition du présent appel à projets :

- I. Cadre général défini par l'AFD
- II. Modalités de sélection et de validation finale des propositions
- III. Modèle de note projet
- IV. Dossier administratif
- V. Fiche renseignement relative au demandeur

- VI. Fiche renseignement relative au(x) partenaire(s) du projet
- VII. Termes de référence

Pour tous renseignements complémentaires, les demandeurs doivent s'adresser par écrit à :

Hélène VIDON (AFD Paris – Division Agriculture, Développement rural et Biodiversité– vidonh@afd.fr)

Clara PROUTHEAU (AFD – Agence de N'Djamena – Secteur Développement rural et Biodiversité - proutheauc@afd.fr)

Martin GERHARDS (AFD – Division Fragilités, Crises et Conflits – gerhardsm@afd.fr)

Agence Française de Développement
5, rue Roland Barthes
75598 PARIS cedex 12

Article 1. Clauses et conditions générales

1.1 L'appel à projets Crise et sortie de crise « Renforcement de la résilience des populations et de la cohésion sociale dans les provinces du Kanem et du Barh El Ghazal au Tchad » (« l'Appel ») vise à financer des projets de développement portés par des OSC ou d'autres organismes à but non-lucratif :

- internationales, seules ou en partenariat avec des ONG, notamment locales ;
- disposant d'expériences préalables dans la région ciblée, avant et/ou pendant la crise ;
- disposant d'expériences dans la mise en œuvre de projets de développement territorial intégré, incluant les enjeux de gouvernance, cohésion sociale, et d'amélioration des moyens d'existence et de la sécurité alimentaire (cf. TDR en section VII);
- disposant d'éléments tangibles démontrant leur capacité à évaluer les enjeux et les risques sécuritaires dans la zone d'intervention ;
- disposant d'une capacité de dialogue rapproché avec le siège de l'AFD à Paris et avec l'agence locale du pays de mise en œuvre ;
- capables de démontrer leur capacité à mettre en œuvre des projets d'envergure, le budget du projet soumis ne devant pas représenter plus de 35% des ressources globales sur les trois derniers exercices certifiés de l'organisation porteuse du projet.
- Capables de démontrer qu'elles seront autorisées à intervenir dans le pays conformément à la réglementation locale.

1.2 Cet Appel a pour vocation le financement à hauteur de 7 000 000 € en subventions d'un unique projet dans **les régions du Kanem et du Barh El Ghazal**, avec un ciblage particulier sur les secteurs de la gouvernance locale, du renforcement de la cohésion sociale, de l'amélioration des moyens d'existence et de la sécurité alimentaire. La prévention des conflits et la consolidation de la paix seront prises en compte de manière transversale (cf. TDR en section VII).

1.3 Des groupements d'OSC étant encouragés, les activités et rémunérations prévisionnelles de chaque organisation devront apparaître explicitement dans les différentes composantes du projet.

1.4 L'AFD se réserve la faculté de ne pas donner suite aux appels à projets.

Article 2. Mode opératoire

2.1 Dans le cadre de l'Appel, l'AFD se propose de contribuer au financement de dépenses nécessaires à la réalisation de projets conçus et définis par les OSC pour une durée comprise entre 36 mois et 48 mois maximum.

2.2 Les OSC internationales sont fortement encouragées à travailler en partenariat avec d'autres OSC, en particulier locales, en vue de permettre le renforcement des capacités locales.

2.3 Le concours de l'AFD peut financer 100% du budget total TTC du projet. Les projets faisant l'objet d'un cofinancement par un autre bailleur seront appréciés. Les projets s'inscrivant dans la continuité d'un projet et d'un (co-)financement existant sont encouragés.

2.4 Il ne peut (i) financer les dépenses non directement liées au projet, (ii) se substituer à un financement existant.

2.5 Le financement des opérations de l'OSC retenue fera l'objet d'avances basées sur une planification des activités validée par le comité de pilotage du projet, comme suit :

- Une avance de démarrage équivalant au programme prévisionnel de dépenses de l'année 1 ;
- Les avances suivantes seront effectuées sur la base de la justification de 70% des dépenses de l'avance précédente, les rapports techniques et financiers, le dernier rapport d'audit, et le programme prévisionnel des dépenses annuel.
- Une dernière avance sera effectuée selon des modalités identiques aux avances précédentes, dans le respect des délais définis dans les termes de la convention signée

entre l'AFD et l'OSC. La demande de dernière Avance sera accompagnée d'un plan de clôture du projet.

Les OSC prendront en charge tous les frais afférents à la préparation de leurs offres et l'AFD ne sera en aucun cas responsable de ces coûts, ni tenue de les payer. Toutefois, en cas d'accord entre les parties, certaines dépenses pourront être éligibles à compter de la date d'octroi du projet par l'AFD, afin de favoriser un démarrage rapide du projet.

2.6 Les frais administratifs et de structure devront être réduits au minimum. Ils constitueront un critère de sélection. Les frais de personnel au siège en charge du projet seront intégralement à prévoir dans la ligne « frais administratifs ». Seul les frais de mission du personnel de siège pourront être répercutés dans une autre rubrique type « Appui et Suivi ».

2.7 En cas de co-financement avec un autre bailleur, il pourra être envisagé un alignement sur son mode opératoire.

Article 3. Présentation des propositions

3.1 La sélection est effectuée sur la base d'une note projet (cf. modèle en section III) accompagnée d'un dossier administratif (cf. section IV) et des fiches de renseignements (sections V et VI) à remettre au plus tard le *4 septembre 2020 à 12:00 (midi) heure de Paris*.

3.2 Pour les propositions retenues, les OSC seront ensuite invitées à poursuivre l'instruction, en étroite relation avec le Responsable d'équipe projet de l'AFD, et soumettront une note projet finale, validée par l'ensemble de parties. Cette proposition finale et complète devra intégrer les éventuels éléments issus d'un dialogue avec le Responsable d'équipe projet désigné à l'AFD. Sur cette base, le Responsable d'équipe projet soumettra le projet aux instances de validation des concours de l'AFD.

Article 4. Audit, reporting, évaluation et capitalisation

4.1 Les soumissionnaires doivent inclure, dans leur proposition, la réalisation d'audits externes. Les OSC sélectionnées contractualisent avec un cabinet d'audit, dont les termes de références, les modalités de sélection et la sélection finale seront soumis à la non objection de l'AFD ; le cabinet effectuera les vérifications nécessaires concernant la bonne utilisation des fonds du projet, conformément aux termes de la convention de financement liant l'AFD et l'OSC. Ces audits pourront également porter sur le respect des procédures de passation de marché et les exigences de l'AFD en matière de lutte contre le blanchiment (LCB) et de financement du terrorisme (FT). Le contrat d'audit sera financé dans le cadre du projet, à hauteur, en moyenne, de 3% du montant total du projet (estimation non restrictive).

4.2 Un rapport technique et financier (au minimum semestriel) des activités mises en œuvre dans le cadre du Projet devra être transmis à l'AFD. Une lettre d'information trimestrielle sera également diffusée. Un dispositif de reporting détaillé sera par ailleurs précisé dans le cadre du protocole d'entente conclu entre l'OSC et les autorités locales.

4.3 Il sera nécessaire que les OSC établissent un point de situation au démarrage du projet (une *base-line*) permettant de mesurer les résultats quantitatifs et qualitatifs du projet, et prévoient de financer et mettre en œuvre des évaluations à mi-parcours et finale. Une évaluation ex-post pourra être effectuée par l'AFD dans le cadre de ses procédures habituelles et sur financement propre.

4.4 L'AFD encourage l'élaboration d'un programme analytique et de capitalisation et d'un plan de communication afin de contribuer d'une part à la diffusion de bonnes pratiques, d'autre part à la bonne communication autour du projet, dans le respect de la politique sureté de l'OSC.

Article 5. Monnaie de contrat et monnaies de paiement

5.1 Les OSC établiront obligatoirement leur proposition en euros qui est la monnaie de la convention de financement. Le budget pourra être établi TTC globales et forfaitaires, ferme et non révisable.

Article 6. Connaissance des lieux et des conditions de l'appel à propositions

6.1 Par le fait même de déposer leurs propositions, les OSC sont réputées :

- avoir pris connaissance des conditions de l'appel à propositions décrites dans les présentes et les accepter ;
- avoir une parfaite connaissance de la nature et de l'envergure des actions à réaliser, des conditions de travail locales ainsi que de toutes les sujétions que ces actions comportent ;
- avoir pris connaissance des conditions générales (article 1 – section I), du dossier administratif et des fiches de renseignements (section IV, V et VI).

Article 7. Ouverture des propositions et commission de sélection

7.1 L'ouverture des plis sera effectuée au siège de l'AFD à Paris par le Responsable d'équipe projet de l'AFD de la Division Agriculture, Développement rural et Biodiversité, le chargé de mission de l'AFD pour les relations avec les OSC, le Responsable Pays de l'AFD pour les opérations au Tchad, un représentant de l'Agence locale de N'Djaména (en vision conférence), et un représentant de la Division Fragilités, Crises, Conflits de l'AFD.

Coordination SUD pourra assister à l'ouverture des plis en qualité d'observateur. Un compte-rendu de l'ouverture des plis, précisant la conformité des offres soumises au regard de leur date de réception et de l'exhaustivité des documents à réunir (note de projet et dossier administratif) sera rédigé.

7.2 La sélection des offres se fera par une commission de sélection, qui aura la même composition que la commission d'ouverture des plis. La grille de notation et les offres retenues suite à l'ouverture des plis seront envoyées préalablement à l'ensemble des membres de la commission. Coordination SUD pourra assister à la commission de sélection en qualité d'observateur.

7.3 Un compte-rendu de sélection sera établi par le Responsable d'équipe projet. Il intégrera, pour chaque projet analysé, des éléments d'appréciation justifiant la sélection ou non du projet et pouvant être communiqués aux OSC soumissionnaires.

Article 8. Eclaircissements apportés aux propositions

8.1 Afin de faciliter l'examen, l'évaluation et la comparaison des propositions, la commission de sélection peut demander aux OSC des éclaircissements relatifs à leur proposition.

Article 9. Détermination de la conformité des propositions

9.1 Les OSC porteuses des projets devront démontrer leur capacité à mettre en œuvre des projets d'envergure, le budget du projet soumis ne devant pas représenter plus de 35% des ressources totales des trois derniers exercices certifiés de l'organisation porteuse du projet.

9.2 La Commission peut éliminer les propositions émanant d'OSC n'ayant manifestement pas la capacité humaine et financière à mettre en œuvre un projet dans le pays concerné.

Article 10. Evaluation et classement des propositions

10.1 La commission de sélection des propositions effectuera l'évaluation et la comparaison des propositions qui auront été reconnues conformes aux dispositions prévues.

10.2 La notation des propositions lors de l'étape de sélection sera établie sur 100 points selon le barème suivant :

Intitulé	Pts	Seront évalués...
Diagnostic initial (15)		
Diagnostic initial	15	Analyse du contexte de la zone ciblée (socio-économique, vulnérabilités, conflits et menaces, etc.) Connaissance des politiques / stratégies nationales et des dispositifs de planification / mise en œuvre dans le domaine couvert par l'Appel à projets

		<p>Evaluation ex-ante des besoins dans les secteurs de la gouvernance locale, de la cohésion sociale et de la médiation communautaire, du développement agricole (chantiers HIMO pour améliorer les moyens d'existence) et de la sécurité alimentaire</p> <p>Présentation des différents acteurs de la société civile et institutionnels présents dans la région et actifs dans les domaines d'intérêt du projet</p>
Positionnement ONG(s) (15)		
Positionnement de l'OSC dans le pays couvert par l'Appel à projets	5	<p>Présentation des interventions globales dans le pays</p> <p>Perspectives d'interventions sur les années à venir</p> <p>Stratégie partenariale et ancrage local</p>
Positionnement de l'OSC dans les régions concernées	10	<p>Présentation des interventions actuelles et à venir des OSC dans les régions ciblées</p> <p>Implantation de l'OSC dans les zones ciblées, et capacités à se déployer dans d'autres localités ciblées par le projet le cas échéant.</p> <p>Valeur ajoutée spécifique de l'OSC et de ses partenaires potentiels, et de leurs approches respectives</p> <p>Qualité du dialogue établi avec les autorités et autres acteurs pertinents au niveau local</p>
Présentation du projet (45)		
Champ géographique	10	<p>Pertinence de la couverture du projet, au regard des besoins et des actions des autres acteurs dans le domaine couvert par l'Appel à projets (notamment OSC)</p> <p>Méthodologie de ciblage des localités d'intervention du projet (yc un plan de contingence éventuel).</p> <p>Contigüité avec la province du Lac, ciblée par l'Initiative Minka Lac Tchad.</p>
Champ opérationnel Méthodologie	20	<p>Présentation détaillée des activités, justification de leur pertinence par rapport au diagnostic et aux besoins identifiés, pertinence de l'approche proposée pour le ciblage des bénéficiaires.</p> <p>Description des points suivants, prenant en compte les objectifs de l'initiative Minka Lac Tchad (y compris l'obtention d'impacts rapides au démarrage du projet) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la logique d'intervention (théorie du changement) - les principaux objectifs poursuivis et résultats attendus - les indicateurs de performances et hypothèses à leur atteinte <p>Cadre logique précisant les indicateurs (cibles annuelles)</p> <p>Méthodologie du processus global d'accompagnement (ciblage des bénéficiaires, définition des modalités de paiement en lien avec les chantiers HIMO, phase de mise en œuvre des différentes activités, de suivi et d'évaluation...), avec détails sur les méthodologies d'accompagnement des partenaires locaux/autorités locales et l'articulation avec les autorités nationales et acteurs internationaux</p> <p>Planning général des activités</p> <p>Analyse des risques et opportunités intégrant les approches « Ne pas nuire » et « <i>No one left behind</i> » :</p>

		<p>- analyse des risques liés au contexte (situation humanitaire, contexte socio-politique et culturel, situation économique, enjeux de sécurité) qui peuvent avoir un impact sur la mise en œuvre ou les effets du projet</p> <p>- risques programmatiques (capacité de mise en œuvre et d'adaptation, qualité de la collaboration avec les acteurs locaux, tensions pouvant être générées par le projet et ses activités, complexité technique ou financière etc.)</p>
Durabilité	5	Prise en compte d'une double temporalité des activités permettant d'appréhender les liens humanitaire – développement et d'assurer la durabilité et les modalités de pérennisation des activités (stratégie de sortie)
Suivi-évaluation	5	Dispositif de <i>base-line</i> , évaluation à mi-parcours et finale Dispositif de suivi -évaluation adapté au contexte, permettant un suivi à distance et d'assurer la sensibilité aux conflits des activités Volets analytique, capitalisation, communication
Champs transversaux	7,5	Genre : Analyse sexo-spécifique, intégration transversale de l'égalité femmes-hommes, voire activités spécifiques en faveur des droits des femmes Prise en compte des autres facteurs d'exclusion : handicap (physique et mental), troubles psychosociaux, autres facteurs socio-culturels identifiés. Prise en compte des aspects environnementaux et climatiques, et de réduction des risques de catastrophes.
Moyens mis en œuvre (25)		
Budget	10	Pertinence du budget au regard des priorités identifiées Part du budget alloué aux frais administratifs et de support (incluant les frais de sureté) au regard du budget total du projet. Part du budget au bénéfice direct des populations Justification des coûts unitaires Capacité de l'OSC ou du consortium à s'adapter à la volatilité du contexte aux éventuels chocs, à travers par exemple l'intégration d'une ligne « Divers et imprévus ».
Equipe	5	Pertinence du dispositif proposé Capacités à conduire un dialogue avec les représentants de l'agence locale et l'AFD à Paris, ainsi qu'avec les acteurs locaux (communautés et autorités locales)
Groupement	7,5	Organisation du groupement (leadership, coordination...) et clarté du partage des rôles Pertinence et valeur ajoutées des différents membres du groupement Implication des OSC locales dans l'élaboration, le pilotage et la mise en œuvre du projet, et plan de renforcement des capacités de ces dernières

Article 11. Droit reconnu à l'AFD de rejeter toute proposition

11.1 L'AFD se réserve le droit de rejeter toute proposition, d'annuler la procédure d'appel à projets aussi longtemps que l'AFD n'a pas attribué la ou les subventions, sans encourir pour autant une responsabilité quelconque à l'égard des OSC concernées et sans devoir les informer des raisons pour lesquelles l'appel à propositions aura été annulé ou leur proposition rejetée.

Article 12. Instruction des projets

12.1 Après la sélection du projet, le Responsable d'équipe projet l'instruit dans le cadre d'un dialogue avec l'OSC afin de consolider la proposition initiale. L'AFD reste libre de ne pas poursuivre l'instruction de la proposition. Les éléments suivants pourront notamment constituer, parmi d'autres, une cause de non validation de la proposition finale de l'OSC :

- refus de participer à un dialogue avec le Responsable d'équipe projet de l'AFD, visant à enrichir la proposition,
- refus de présenter les arguments expliquant la non-intégration d'amendements suggérés par le Responsable d'équipe projet,
- écart de plus de 10 % entre le budget demandé à l'AFD dans la note projet et celui développé dans le cadre de la note projet finale.

Article 13. Caractère confidentiel

13.1 Aucune information relative à l'examen, aux éclaircissements, à l'évaluation, à la comparaison des propositions et aux recommandations relatives à l'attribution de la ou des subvention(s) ne pourra être divulguée aux OSC ou à toute autre personne étrangère à la procédure d'examen et d'évaluation, après l'ouverture des plis et jusqu'à l'annonce de l'attribution de la ou des subvention(s) à ou aux OSC retenue(s).

13.2 Toute tentative effectuée par une OSC pour influencer la Commission au cours de la procédure d'examen, d'évaluation et de comparaison des propositions conduira au rejet de la proposition de cette OSC.

Article 14. Information sur le processus de sélection

14.1 Les OSC ayant été retenues par la commission de sélection en seront informées par mail, ce dernier fixant le calendrier d'instruction qui permettra de servir de support pour le dialogue.

Article 15. Information sur l'octroi et signature de la convention de financement

15.1 Le Responsable d'équipe projet enverra à l'OSC porteuse bénéficiaire de la subvention un courrier ou email l'informant de l'octroi du concours, puis le projet de convention de financement pour accord avant signature.

II. MODALITES DE SELECTION ET DE VALIDATION FINALE DES PROPOSITIONS

Le processus qui conduit à l'accord de financement est effectué en deux temps :

- 1) sélection sur la base d'une note-projet (modèle section III) accompagnée d'un dossier administratif (section IV) et des fiches de renseignements (sections V et VI) à remettre au plus tard le 4 septembre 2020 à 12:00 (midi), heure de Paris (la date d'arrivée fait foi).
- 2) poursuite du dialogue avec le Responsable d'équipe projet de l'AFD, permettant d'enrichir la proposition et de proposer une note projet finale, qui servira de base au Responsable d'équipe projet pour la soumission du concours aux instances de décisions de l'AFD.

SELECTION DES PROPOSITIONS

Sélection sur la base d'une note projet accompagnée d'un dossier administratif

Chaque OSC porteuse fournira, par voie électronique :

- sa proposition conformément au modèle de note-projet avec la page de garde et le tableau budgétaire signés par une personne habilitée à demander des (co-)financements pour l'OSC. Une copie Word de la note de présentation du projet serait appréciée ;
- l'ensemble des documents administratifs demandés (section IV) y compris la fiche de renseignements relative au demandeur (section V) et, dans le cas de partenariat avec d'autres OSC, la fiche de renseignement relative au(x) partenaire(s) du projet (section VI) ;
- la version Excel du budget et des autres parties de la proposition élaborées sous ce format.

Les propositions seront rédigées en langue française. Chaque page des documents constituant la proposition devra être paraphée par l'OSC ou l'OSC porteuse du groupement d'OSC.

Les copies électroniques devront être envoyées aux adresses qui suivent

- Hélène Vidon (AFD siège, chef de projets Agriculture, Développement rural et Biodiversité), vidonh@afd.fr
- Clara Proutreau (AFD N'Djaména, chargée de projets Développement rural et Biodiversité), proutheauc@afd.fr
- Martin Gerhards (AFD siège, Division Fragilités crises et conflits), gerhardsm@afd.fr

ELABORATION ET VALIDATION FINALE DES PROPOSITIONS

Dès réception de la notification de sélection de son projet, l'OSC pourra engager le processus de construction de sa proposition finale, contenue dans une note de projet finale revue. Elle entamera pour cela un dialogue avec l'AFD.

A l'issue de ce processus, le Responsable d'équipe projet de l'AFD donnera son accord en vue de la validation de la note projet, s'il considère que la proposition finale reflète le contenu de la note-projet initiale tout en intégrant certains éléments issus du dialogue qu'il aura conduit avec les OSC. Une fois la note projet finale transmise par l'OSC, le Responsable d'équipe projet pourra soumettre le projet aux instances de décision d'octroi.

III. MODELE DE NOTE PROJET

**Renforcement de la résilience des populations et de la cohésion sociale dans les provinces du Kanem
et du Barh El Ghazal au Tchad
Appel à projets – Crise et sortie de crise**

**Date d'échéance pour la réception des notes de projet : le 4 septembre 2020 à 12:00 (midi) heure
de Paris (la date d'arrivée fait foi)**

Nom du demandeur :

1) DONNEES CONCERNANT L'OSC PORTEUSE DU PROJET (1 page maximum)

Titre de l'appel à projets	
Demandeur	
Acronyme	
Nationalité	
Statut juridique	
Adresse	
N° de téléphone	
Numéro de fax	
Adresse électronique de l'organisation	
Site internet de l'organisation	
Contact –projet	
Adresse électronique contact-projet	
Titre du projet	
Année d'implantation dans le pays de mise en œuvre de l'Appel à projets	
Partenaires locaux	
Lieux (pays, région(s), ville(s))	
Coût total de l'action	
Contribution demandée à l'AFD	
Contribution autres partenaires éventuels	
Durée de l'action	

2. NOTE DE PRESENTATION DU PROJET

2.1 Brève description du projet proposé (5 pages maximum)

- a) **Géographie et contexte** de mise en œuvre du projet
- b) **Expériences** de (ou des) l'OSC dans le pays et dans la région ciblée par l'Appel à projets
- c) **Objectif général** du projet
- d) **Résultats attendus, impact, activités** du projet et logique d'intervention
- e) **Partenaires** : description des partenaires (internationaux, nationaux, locaux), des apports de chacun et des modalités du partenariat
- f) **Bénéficiaires** : description des groupes cibles et des bénéficiaires locaux directs et indirects
- g) Principaux éléments du **budget** proposé

2.2 Le contexte (4 pages maximum) : les propositions présenteront une analyse contextuelle des zones ciblées intégrant tout élément pertinent pour le projet : situation socio-économique et humanitaire, démographie et déplacement de populations, enjeux et besoins des populations dans les domaines concernés par l'Appel à projets, instances de gouvernance locale (administrative et traditionnelle), analyses des conflits et des risques sécuritaires, acteurs en présence, sexospécificité.

2.3 Le projet : pertinence, objectifs, dispositif, méthodologie, interventions, risques, prise en compte des problématiques transversales (10 pages maximum)

- a) **Description de la pertinence de la proposition au regard de la situation locale.**
Expliquer la pertinence du projet au regard (i) des politiques/stratégies nationales dans les domaines concernés par l'Appel à projets, (ii) du contexte dans la région ciblée et du rôle qu'y jouent les autorités locales, (iii) des besoins des populations, (iv) des interventions d'autres acteurs dans le domaine ciblé par l'Appel à projets dans la région.
- b) **Résultats attendus localement, impacts possibles**
Présenter les résultats attendus pour les bénéficiaires directs et indirects, ainsi que les impacts potentiels pour la zone d'intervention. Expliciter la logique d'intervention du projet, ainsi que les hypothèses et les risques.
- c) **Schéma organisationnel**
Répondre notamment aux questions : Avec qui le projet sera-t-il mis en œuvre ? Qui sont les partenaires du projet ? Comment seront consultées les populations et autorités locales en amont du projet, dans sa mise en œuvre et son suivi ? Quelles instances et mécanismes seront mis en place pour le pilotage du projet et la gestion des relations avec les partenaires ? Comment seront recueillis les retours des populations et parties prenantes (suivi, mécanisme de feedback et de plainte...) ?
- d) **Mode opératoire du projet**
Décrire la méthodologie générale envisagée, notamment en matière de ciblage des localités et populations des bénéficiaires, les modalités de paiement envisagées pour les chantiers HIMO, ainsi que les modes opératoires relatifs à des actions particulièrement déterminantes pour le succès du projet.
- e) **Dispositif de suivi-évaluation adapté**
Décrire le dispositif de suivi-évaluation envisagé. Ce dernier devra permettre de suivre l'évolution du contexte et des résultats, mais aussi l'impact du contexte sur le projet et vice-versa, afin de permettre de l'adapter en conséquence (suivi sensible au conflit).
Les indicateurs agréables devront intégrer sur le nombre de bénéficiaires ciblés par le projet, désagrégé par genre, âge (+/- de 35 ans), et statut (déplacés forcés internes, réfugiés, population hôte).
- f) **Description des principales interventions**
Présenter l'ensemble des interventions à envisager simultanément ou dans l'ordre dans lequel elles seront présentées. Spécifier la stratégie de pérennisation des effets des actions envisagées.

- g) **Coûts de mise en œuvre**
Elaborer un budget TTC d'une page¹ faisant clairement apparaître chaque composante du projet et les différents financements. Les dépenses les plus conséquentes pourront être l'objet d'explications succinctes. Le montant total demandé à l'issue de l'instruction pourra varier de plus ou moins 10% par rapport à ce budget indicatif.
- h) **Risques probables et moyens prévus pour y faire face**
Exposer les risques à envisager (contextuels, opérationnels, sociaux, sécuritaires autres...) ainsi que les mesures envisagées pour y faire face.
- i) **Politique d'inclusion (Genre/handicap/psychosocial/autres).**
Préciser en quoi le projet aura des effets positifs sur l'égalité femme-hommes et la promotion des droits des femmes (marqueur genre CAD 1 visé), intégrera les enjeux de handicap et de troubles psychosociaux et comment il ne créera pas d'effets négatifs à cet égard.
Identifier les autres facteurs socio-culturels d'exclusion sur lequel le projet devra travailler.
- j) **Approche « Ne pas nuire » / sensible au conflit / « No one left behind ».**
Préciser en quoi le projet permettra de réduire les vulnérabilités et les facteurs de tensions / conflits, et permettra de renforcer les facteurs de paix et de cohésion sociale. Préciser comment le dispositif de suivi-évaluation du projet permettra de suivre les impacts du projet sur ces enjeux.
- k) **Environnement et climat**
Préciser en quoi le projet aura des effets positifs en matière de résilience face au changement climatique et de protection des ressources naturelles. Préciser la stratégie de réduction des risques de catastrophes adoptée pour le projet.

2.4 Capacité de mise en œuvre du projet, expertise (4 pages maximum)

- a) **Capacité de mise en œuvre du projet (organisation et partenaires) ; le cas échéant :** Protocole de groupement (accord de partenariat entre l'OSC tête de file et les autres OSC acteurs du projet).
La transmission de ce protocole n'est pas exigée pour finaliser la proposition, mais la remise d'une copie signée sera une condition suspensive à la signature de la convention avec l'OSC tête de file. Si possible, un draft peut être intégré en annexe au dossier. Cet accord doit être suffisamment détaillé tant sur le partage des responsabilités, le mode opératoire que sur la gouvernance interne du projet.
- b) **Expertise mobilisée :** CV des personnes clés du projet (Responsable d'équipe projet, autres personnes ayant un rôle majeur dans le projet).
- c) **Capacités à conduire un dialogue avec les autorités et organisations locales, l'AFD Paris et l'agence locale.**

2.5 Annexes

Si les annexes ne peuvent pas être intégrées dans le même document électronique que la note projet, nommer chacune des annexes en commençant par l'intitulé « Annexe » (par exemple « ANNEXE Budget détaillé »).

- a) **Lettre de présentation de projet** (cf. ci-dessous)
- b) **Cadre logique :** Indicateurs Objectivement Vérifiables qualitatifs et quantitatifs (*autant que possible : préciser les hypothèses et risques associés à chaque activité*)
- c) **Calendrier indicatif de mise en œuvre**
- d) **Budget détaillé :** un tableau prévisionnel global des dépenses déclinées selon les composantes du projet, et en y distinguant bien les frais administratifs et de personnel (expatriés et locaux), les frais d'audit, d'évaluation et de supervision. Pour rappel (p.2 ci-dessous) : les frais de personnel au siège en appui au projet seront intégralement à prévoir dans la ligne « frais administratifs ». Seul les frais de mission du personnel de siège pourront être répercutés dans une autre rubrique type « Appui et Suivi ».

¹ Le modèle figurant en annexe 2 pourra être utilisé à cet effet.

Le coût relatif à l'application des décrets n°1917 et 1918 concernant les projets mis en œuvre par des ONG (en particulier les clauses concernant le versement de 1% au Ministère de l'Economie et de la Planification du Développement, le ciblage des zones, le recrutement de personnel expatrié ainsi que la destination finale des acquis matériels du projet) devra être clairement présenté et intégré au budget total.

En cas de cofinancement, ceux-ci devront clairement être explicités. Dans ce cas, il conviendra aussi de bien dissocier, dans le budget, les ressources AFD des autres ressources. Enfin, le demandeur devra apporter les garanties que les cofinancements éventuels sont assurés.

Voir modèle figurant en annexe 2.

- e) **Si pertinent, évaluations, études et notes en lien avec la zone, le secteur d'intervention et le projet (maximum 40 pages au total).**
- f) **Lorsque disponible, l'autorisation des autorités nationales** à intervenir dans le pays concerné et/ou requête des autorités nationales ou locales concernant le projet, ou tout autre document démontrant la capacité de l'organisation porteuse du projet à intervenir dans le pays conformément à la réglementation locale. *La transmission de cette autorisation et/ou requête n'est pas exigée pour finaliser la proposition, mais la remise d'une copie signée sera une condition suspensive à la signature de la convention avec l'OSC tête de file.*

Annexe 1 - Modèle de lettre de PRESENTATION DE PROJET

SOUSSION d'une PROPOSITION de PROJET

à

Monsieur le Directeur de l'Agence Française de Développement

Monsieur le Directeur,

Après avoir examiné le dossier d'appel à projets Crise et sortie de crise relatif à _____, je (nous) soussigné(s) (prénom(s), nom(s) _____, agissant en qualité de(fonction(s)) au nom et pour le compte de(raison sociale et adresse du soumissionnaire ou des membres du groupement), après avoir pris connaissance de toutes les pièces figurant ou mentionnées dans ce dossier d'appel à projets et après avoir apprécié à mon (notre) point de vue et sous ma (notre) responsabilité la nature de cet appel à projets,

Remet(ou)s, revêtus de ma (notre) signature, la proposition de projet suivante assortie d'un budget joint,

me soumetts (nous soumettons) et m'engage (nous engageons conjointement et solidairement, l'ONGfaisant office de mandataire et de pilote du groupement) à réaliser le projet conformément à la proposition formulée dans notre projet et moyennant les coûts que j'ai établis moi-même (nous avons établis nous-mêmes), lesquels coûts font ressortir le montant du financement sollicité en Euros à :

MONTANT TOUTES TAXES ET DROITS (TTT) :.....(montant en chiffres et en lettres)
Euros,

aux conditions économiques du mois de la date limite autorisée pour la remise de ma (notre) proposition, soit

Je reconnais (nous reconnaissons) que l'AFD n'est pas tenue de donner suite à l'une quelconque des propositions qu'il recevra.

J'affirme, sous peine de résiliation de plein droit, que je ne tombe pas (et que l'OSC ou le groupement d'OSC pour laquelle (lesquelles) j'agis ne tombe(nt) pas) sous le coup d'interdictions légales soit en France, soit dans l'Etat (les Etats) où siège(nt) mon (nos) association(s), soit dans le pays d'intervention proposé.

Fait à _____, le

Signature

Le signataire joindra l'acte lui déléguant les pouvoirs d'engager son association. Dans le cas d'un groupement momentané d'associations, joindre l'acte constitutif du groupement et désignant le pilote et mandataire.

L'original de la soumission devra porter la mention « ORIGINAL ».

Annexe 2 - Modèle de budget

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Total	% du Total Général
Activités / Programme						
Ressources Humaines						
- Programme (expatriées / locales)						
- Support (expatriées / locales)						
Fonctionnement						
Suivi / évaluation						
Etudes & Capitalisation						
Communication sur le projet						
Audit						
Sécurité						
SOUS TOTAL COUTS DIRECTS						
Divers et imprévus (20% maximum du sous total des coûts directs)						
Coût relatif à l'application des décrets n°1917 et n°1918 (« Décrets des 1% »)						
TOTAL COUTS DIRECTS						
Frais administratifs						
TOTAL GENERAL						

IV. DOSSIER ADMINISTRATIF DE L'OSC PORTEUSE DU PROJET

Chacune des pièces du dossier administratif devra être nommée en commençant par la numérotation suivant la liste ci-dessous (*par exemple, documents électroniques à nommer* : « 1. Fiche de renseignement » ou « 9.a. Bilan et Comptes d'exploitation 2017 » et « 9.b. Bilan et Comptes d'exploitation 2016 »).

1. Fiche de renseignement demandeur (section V) ;
2. Copie des statuts signés ;
3. Copie de la déclaration d'enregistrement en préfecture et copie de la publication au Journal Officiel ou équivalent selon réglementation du pays dans lequel l'OSC a son siège ;
4. Lorsque disponible, la copie certifiée conforme de l'autorisation d'association étrangère à but non lucratif dans le pays de mise en œuvre de l'Appel à projets ou tout autre document démontrant la capacité de l'organisation porteuse du projet à intervenir dans le pays conformément à la réglementation locale ;
5. Liste datée et les coordonnées des membres du CA, du bureau et des principaux dirigeants, sur laquelle figure la date des dernières élections ;
6. Organigramme daté et signé par le dirigeant ou le responsable de l'antenne locale du pays d'intervention ;
7. Rapports d'activités des trois dernières années, et extrait ou complément des activités dans le pays de mise en œuvre de l'Appel à projets ;
8. Dernier compte-rendu d'Assemblée Générale ou au minimum l'ordre du jour de la dernière Assemblée Générale et les principales résolutions ;
9. Bilans et Comptes d'exploitation des trois derniers exercices certifiés et audités (avec les annexes et notes explicatives), validés par l'AG, faisant ressortir l'origine (publique ou privée) des ressources financières. Ces informations devront être ensuite actualisées chaque année.
10. Budget prévisionnel pour l'exercice en cours, global et dans le pays de mise en œuvre de l'Appel à projets faisant apparaître la liste des financements publics envisagés en indiquant s'ils sont sollicités ou acquis, tel que validé en AG, et signé ;
11. Liste des financeurs privés contribuant à plus de 15% du dernier budget de l'OSC validé en AG et/ou à plus de 15% du budget du projet présenté et composition de leur Conseil d'administration.
12. Fiche(s) de renseignement(s) relatives au(x) partenaire(s) du Projet (dans le cas de groupement) (section VI).

Les propositions devront être remises au plus tard le 4 septembre 2020 à 12:00 (midi) heure de Paris (date/horaire d'arrivée à l'AFD) par voie électronique aux adresses électroniques suivantes:

vidonh@afd.fr – Hélène Vidon

gerhardsm@afd.fr – Martin Gerhards

proutheauc@afd.fr – Clara Proutreau

Toute proposition arrivée après la date et l'heure indiquée ci-dessus sera écartée.

--

V. FICHE DE RENSEIGNEMENTS RELATIVE A L'OSC PORTEUSE DU PROJET

Nom complet de l'organisme :	
Acronyme :	
Adresse postale : (à laquelle toutes les correspondances concernant ce projet devront être envoyées)	
Lieu d'implantation du siège social : (si différent de l'adresse postale)	
Téléphone :	
Fax :	
Adresse électronique :	
Site internet :	

Objet de l'association :	
Zone(s) d'intervention :	
Secteur(s) d'intervention :	
Existence d'un document stratégique validé en AG² :	
Principaux financements et partenariats noués entre l'OSC et l'AFD au cours des 3 dernières années. (préciser l'objet, le montant du financement et le service de l'AFD concerné)	
Principaux financements et partenariats noués entre l'OSC et le Ministère des Affaires Etrangères français au cours des 3 dernières années. (préciser l'objet, le montant du financement et le service du MEAE concerné)	
Appartenance à des collectifs, réseaux, plates-formes :	
Principales publications de l'OSC :	

Personne(s) de contact pour ce projet	Nom	Téléphone	Adresse électronique
Référent technique :			
Référent financier :			
Référent administratif :			

² Joindre au dossier administratif le document stratégique de l'OSC, ce document est obligatoire pour présenter une demande de subvention dans le cadre d'une convention-programme.

Nom et prénom du Directeur exécutif :	
Nom, prénom et qualité de la personne responsable du présent dossier de demande de cofinancement ³ :	

Date de création :			
Statut Juridique :			
Les références de la déclaration à la Préfecture :			
N°	Date	Département	
La date de publication au Journal officiel :			
Le cas échéant, la date de reconnaissance d'utilité publique :			
Le cas échéant, la date d'agrément par un ministère, lequel :			

Nom et prénom du président :	
Nom et prénom du secrétaire général :	
Nom et prénom du trésorier :	
Nombre de membres composant le Conseil d'Administration ⁴ :	
Compte-t-on parmi ses membres un agent de l'Agence Française de Développement ? :	
si oui, indiquez son nom et sa fonction	
Compte-t-on parmi ses membres une personne politiquement exposée ⁵ ? :	
si oui, indiquez son nom et sa fonction	
Date de l'Assemblée générale au cours de laquelle ont été élus les membres du CA et du bureau actuels :	
Date d'échéance des mandats de ces membres :	
Date prévisionnelle de la prochaine assemblée générale :	

	20..	20..	20..
Nombre de membres			
Nombre de cotisants			

³ Joindre au dossier administratif la liste des personnes habilitées à signer les conventions et tout autre document officiel pour l'association.

⁴ Joindre la liste détaillée au dossier administratif.

⁵ Une **personne politiquement exposée (PPE)** est une personne qui exerce ou a exercé d'importantes fonctions publiques dans un pays étranger ; par exemple, de chef d'État ou de gouvernement, de politiciens de haut rang, de hauts responsables au sein des pouvoirs publics, de magistrats ou militaires de haut rang, de dirigeants d'une entreprise publique ou de responsables de parti politique. Les relations d'affaires avec *les membres de la famille d'une PPE ou les personnes qui lui sont étroitement associées* présentent, sur le plan de la réputation, des risques similaires à ceux liés aux PPE elles-mêmes. Cette expression ne couvre pas les personnes de rang moyen ou inférieur relevant des catégories mentionnées ci-dessus.

Montant des cotisations			
--------------------------------	--	--	--

Effectifs au siège de l'OSC:	Total (ETP ⁶)	Temps plein	Temps partiel
Salarié (s)			
Bénévole(s)			
Total			
Effectifs à l'étranger :	Total (ETP)	Temps plein	Temps partiel
Salarié (s) expatrié(s)			
Salarié (s) local(aux)			
Volontaire(s)			
Bénévole(s)			
Total			

Rubriques budgétaires par pôle de dépenses	Montants totaux des fonds alloués au cours des trois dernières années							
	Année 20..	%	Année 20..	%	Année 20..	%	Total	%
Fonctionnement de l'association								
Frais de personnel (salariés siège et terrain [expatriés et locaux])								
Charges locatives								
Frais financiers, impôts et taxes								
Frais de communication et de collecte de fonds								
Sous-total								
Interventions⁷								
Actions de solidarité internationale								
Sensibilisation/éducation au développement								
Aide alimentaire								
Aide d'urgence								
Envoi de volontaires (pour les OSC d'envoi de volontaires)								
Action en faveur des réfugiés								
Missions								
Autres								
Sous-total								
TOTAL								

⁶ Equivalent Temps Plein.

⁷ Activités de Solidarité internationale et Education au Développement.

Montant des ressources financières globales des trois dernières années

Année	Chiffre d'affaires de l'OSC	Dont fonds publics ⁸		% du CA total	Dont fonds privés		% du CA total
		Montant total :			Montant total :		
20..		Montant total :			Montant total :		
		Dont AFD :			Dont contributeur(s) à plus de 10% du budget total de l'OSC ⁹ :		
		Dont autres ministères centraux :					
20..		Montant total :			Montant total :		
		Dont AFD :			Dont contributeur(s) à plus de 10% du budget total de l'OSC :		
		Dont autres ministères centraux :					
20..		Montant total :			Montant total :		
		Dont AFD :			Dont contributeur(s) à plus de 10% du budget total de l'OSC :		
		Dont autres ministères centraux :					

⁸ Comptabiliser ici l'ensemble des fonds d'origine publique : subventions et prestations ; fonds publics d'origine locale, nationale, internationale, etc.

⁹ Veuillez lister ici l'ensemble des contributeurs privés apportant une contribution supérieure ou égale à 10% du budget total de l'OSC (en référence aux derniers comptes annuels validés en Assemblée Générale). S'il s'agit d'une personne morale, communiquer la liste des membres du Conseil d'Administration de cet organisme (nom, prénom, fonction et adresse) ou s'il s'agit d'une personne physique, communiquer son identité (nom, prénom, fonction et adresse)

VI. Fiche de renseignements relative au(x) partenaire(s) du projet

A remplir pour chaque partenaire impliqué dans le projet

Préciser le nombre total de partenaires impliqués dans le projet :

Nom complet de l'organisme :	
Acronyme :	
Adresse postale :	
Lieu d'implantation du siège social : (si différent de l'adresse postale)	
Téléphone :	
Fax :	
Adresse électronique :	
Site internet :	

Personne(s) de contact pour ce projet :	
Nom et prénom du directeur exécutif :	

Date de création :	
Statut Juridique : (Joindre au dossier technique le certificat d'enregistrement ou l'équivalent, si la structure est informelle le préciser ici.)	

Nom et prénom du président :	
Nombre de membres composant le Conseil d'Administration :	
Liste des membres du CA :	

Objet de l'association :	
Principaux domaines d'intervention :	
Ressources humaines de l'association :	
Budget total annuel en euros :	
Principaux donateurs :	
Appartenance à des réseaux, des fédérations, collectifs, réseaux, etc. :	

Historique et nature de la coopération avec le/les partenaire(s) : liens institutionnels et contractuels	
Rôle et implication dans la préparation du projet proposé :	
Rôle et implication dans la mise en œuvre du projet proposé :	
Expérience d'actions similaires en fonction de son rôle dans la mise en œuvre de l'action proposée :	

VII. TERMES DE REFERENCE

Projet de renforcement de la résilience des populations et de la cohésion sociale dans les provinces du Kanem et du Barh El Ghazal au Tchad

1. LE SECTEUR ET LES ENJEUX

Les provinces du Kanem et du Barh El Ghazal (BEG) situées à la frontière du Niger et de la province du Lac au Tchad font partie des deux régions les plus enclavées du pays, marquées par un Etat peu présent, des services techniques décentralisés dont le manque de ressources contraint fortement les capacités d'intervention et une faible gouvernance locale. Selon l'« Evaluation des Risques et de la Résilience dans la région du Sahel » de la Banque Mondiale (février 2020), les deux provinces connaissent des situations de grande fragilité et de risques, bien qu'elles ne semblent pas de nature à déstabiliser les équilibres en place à court ou moyen termes. Cependant, le Kanem et le BEG restent sujets à un risque de contagion de la violence. Ce risque n'est pas nécessairement en lien avec les activités du groupe terroriste Boko Haram et/ou de l'Etat Islamique en Afrique de l'Ouest (ISWAP), mais avec des foyers de contestation endogènes. Les populations sont également victimes d'exactions commises par des individus perçus comme proches des cercles au pouvoir (Rapport ICG, 2018), lesquelles creusent le fossé entre les populations et l'Etat. Sur le long terme, les frustrations exprimées à l'égard des institutions pourraient représenter un risque de contestation.

Les services publics de base en santé et en éducation, très limités et dont l'accès est inégal entre les couches sociales, sont concentrés dans les chefs-lieux de provinces, au détriment des zones rurales. Ces deux provinces enregistrent les taux de mortalité maternelle et infantile les plus sévères du pays. Le manque d'opportunités économiques, accentué par les difficultés d'accès à un emploi stable pour les jeunes (hommes et femmes) et autres personnes issues des couches défavorisées de la société, sont à l'origine d'un important niveau de pauvreté et de chômage. Alors que les provinces enregistraient traditionnellement de nombreux mouvements migratoires de leurs populations, aussi bien saisonniers que de long terme, notamment du Barh El Ghazal vers la Libye, ces mouvements ont été perturbés par les crises dans la province du Lac et en Libye, réduisant les flux et perspectives économiques dans les deux provinces.

La région, dont la production alimentaire se divise entre l'élevage, l'agriculture pluviale et les cultures maraîchères, souffre également des effets du changement climatique, et est victime de chocs environnementaux récurrents. Elle subit en effet de longues périodes de sécheresse et de nombreuses inondations, une pluviométrie irrégulière dans le temps et dans l'espace, des invasions acridiennes dévastatrices pour les cultures et les pâturages, l'ensablement des ouaddis ainsi que des phénomènes de feux de brousse. Ces conditions, couplées à la limitation de la production agricole et de l'exploitation des ouaddis - corrélée aux problèmes d'accès à l'irrigation -, à la terre et aux intrants, à une main-d'œuvre insuffisante et au problème de connectivité des provinces avec les points de vente majeurs (notamment le Lac) sont à l'origine d'une détérioration chronique de la sécurité alimentaire et de la situation nutritionnelle des populations.

Par ailleurs, la crise sanitaire du COVID-19 en cours et l'afflux de nouveaux déplacés à anticiper dans les provinces frontalières du Lac, du fait de la crise en lien avec le groupe Boko Haram, seront susceptibles de peser sur la disponibilité et l'accès aux services de base (santé, eau, hygiène et assainissement, éducation) et aux ressources agro-sylvo-pastorales, et d'être catalyseur de conflits avec les communautés hôtes.

2. L'APPEL A PROJETS CRISE ET SORTIE DE CRISE « RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE DES POPULATIONS ET DE LA COHESION SOCIALE DANS LES PROVINCES DU KANEM ET DU BARH EL GHAZAL AU TCHAD »

L'AFD propose de contribuer au renforcement de la résilience des populations et de la cohésion sociale dans les provinces du Kanem et du Barh El Ghazal, via une subvention à un opérateur regroupant l'ensemble des compétences requises pour l'exécution du projet, d'un montant maximum de 7 000 000 €.

Les lignes directrices suggérées comme suit ont été élaborées sur la base de concertations avec les acteurs présents dans la zone et les besoins sectoriels collectés localement. Elles ont été rédigées à titre indicatif. Les candidats sont encouragés à soumettre une proposition de projet sur la base d'une cartographie des interventions en cours et à venir dans la zone, et des besoins qu'ils ont identifiés. Le ciblage géographique au sein des provinces devra être justifié par les soumissionnaires sur la base de leur analyse du contexte et des besoins.

a. Finalité

La finalité de l'appel à projet est d'identifier une OSC ou un consortium d'OSC disposant d'une expérience solide au Kanem et au Barh El Ghazal, en soutien à la cohésion sociale, de manière à initier des interventions appuyant la résilience socio-économique des populations, la prévention des risques de basculement des provinces dans la violence et promouvant l'apaisement des tensions inter et intracommunautaires, notamment les tensions entre communautés hôtes et déplacées lorsqu'elles existent.

b. Objectifs spécifiques

Le projet retenu aura pour objectifs spécifiques : i) le renforcement de la gouvernance locale et la cohésion sociale dans les provinces ciblées ; (ii) le renforcement des moyens d'existence des populations les plus vulnérables contribuant à leur sécurité alimentaire ; et (iii) le renforcement la résilience économique des communautés ciblées.

c. Contenu

Le projet pourrait intégrer les axes suivants, en suivant les objectifs spécifiques mentionnés ci-dessus, à titre indicatif :

- **Un renforcement de la gouvernance locale et de la médiation communautaire**

Le projet retenu devra renforcer les capacités des services techniques déconcentrés de l'Etat, de la société civile locale et des cadres de concertation locaux (CLA), départementaux (CDA) et provinciaux (CPA) pour la gestion pacifiée et durable des ressources naturelles ainsi que pour la gestion des ouvrages et du foncier. En outre, une attention particulière sera portée aux instances de médiation et de consolidation de la paix. Toutes les activités devront être menées en collaboration étroite avec les collectivités locales et les structures déconcentrées de l'Etat.

- **Un renforcement des moyens d'existence des populations les plus vulnérables aux crises et conflits**

Des aménagements hydro-agricoles et pastoraux (*à déterminer par les candidats en fonction des besoins identifiés dans les deux régions, et dans un objectif de valorisation économique et de durabilité des aménagements*) seront réalisés, en recourant dans la mesure du possible aux travaux à haute intensité de main d'œuvre. Les modes opératoires permettant d'assurer la gestion et la durabilité des investissements devront être précisément décrits.

Cela devrait permettre aux ménages de bénéficier de revenus monétaires immédiats et de contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire des populations les plus vulnérables. Une attention particulière sera portée à l'inclusion active des jeunes et des femmes dans ces activités, ainsi qu'aux moyens, en lien avec l'objectif spécifique relatif à la résilience économique, de les inscrire dans une trajectoire plus durable d'accès aux revenus, au-delà des travaux HIMO. Le projet devra également s'assurer de la bonne qualité des conditions de travail sur les chantiers HIMO (en termes de rémunération et de respect des principes de santé et de sécurité sur les chantiers).

- **Un renforcement de la résilience économique des communautés ciblées**

Le projet retenu devra accompagner les bénéficiaires, les cas échéant dans un continuum avec leur participation aux travaux HIMO, afin de renforcer leur résilience économique à travers, par exemple, la mise en place d'activités génératrices de revenu (AGR), la dynamisation des groupements d'intérêt économique (GIE), et le soutien aux associations villageoises d'épargne et de crédit (AVEC) ainsi que le soutien à l'adoption de bonnes pratiques de production et à la diversification de la production agricole.

De manière transversale, le projet retenu devra intégrer une approche « Ne pas nuire » et « *No one left behind* ». Il devra intégrer un objectif significatif en matière d'égalité de genre et de participation des femmes (CAD 1 visé), des jeunes et autres groupes vulnérables dans toutes les composantes du projet : instances de gouvernance et de médiation (cf. résolution 1325 et 2250 du Conseil de sécurité de l'ONU), choix des aménagements et sélection des bénéficiaires, accès aux formations et aux activités, implication réelle et pérenne dans les groupements et associations appuyés, etc. Le projet retenu cherchera également à intégrer des mesures d'adaptation au changement climatique et de réduction des risques de catastrophes.

Le projet retenu devra également inclure un volet analytique dans ses activités, pour mener une analyse contextuelle et sociodémographique et une analyse comparée de l'économie politique des deux régions. Par ailleurs, l'utilisation d'outils de suivi robustes sera fortement encouragée afin d'adapter les activités au contexte volatile et à l'enclavement des deux provinces.

Les activités s'appuyant sur des dynamiques locales ou intercommunales déjà existantes dans la zone seront encouragées.

Population ciblée

Le projet ciblera :

- Les populations les plus vulnérables aux crises et aux conflits (femmes, jeunes, déplacés forcés et populations hôtes, groupes socioculturels marginalisés, etc.);
- Les associations locales en milieu rural regroupant les différents acteurs sociaux, notamment les jeunes et les femmes ;
- Les acteurs économiques des filières agro-pastorales, et en particulier les organisations professionnelles ;
- Les autorités locales (administratives et traditionnelles), départementales et provinciales.

Durée du projet

Le projet sera mis en œuvre sur une période de 36 à 48 mois maximum. L'opérateur veillera à ancrer le projet dans la zone et auprès des bénéficiaires via un travail de concertation avec les communautés ciblées et les autorités locales pour garantir l'acceptation et l'approbation du projet par les bénéficiaires clés.

La carte indicative d'intervention et le cadre logique du programme seront présentés en annexes des propositions, selon les besoins identifiés par l'OSC soumissionnaire. Les indicateurs devront être, dans la mesure du possible, désagrégés par genre, âge (+/- 35 ans), et statut (déplacés internes, réfugiés, autochtone).

Il revient aux OSC de proposer les activités qui leur semblent pertinentes tout en s'inscrivant dans le cadre général d'intervention proposée. Ces activités seront discutées, précisées et affinées en collaboration avec l'équipe projet AFD préalablement à la signature de la convention de financement. Néanmoins, et pour faciliter ce dialogue, il est demandé que les propositions renvoyées en réponse au présent appel à projets **soient le plus détaillées possibles en termes de zones d'interventions, d'activités prévues et d'indicateurs chiffrés.**

d. Calendrier prévisionnel

Lancement de l'appel à projets Crise et sortie de crise : juin 2020.

Sélection du bénéficiaire et finalisation de la proposition de projet par le bénéficiaire avec l'AFD : septembre 2020.

Présentation du projet en comité de subvention de l'AFD : octobre 2020.

Présentation du projet en conseil d'administration de l'AFD pour octroi du financement : novembre 2020.

Signature de la convention de financement avec le bénéficiaire : décembre 2020.

Démarrage du projet : janvier 2021.

3. INTERVENANTS ET MODE OPERATOIRE

La maîtrise d'ouvrage du projet sera confiée à une OSC ou un consortium d'OSC, en charge de la planification, de la mise en œuvre, du suivi et de la coordination des activités. Elle pourra établir des partenariats avec des organisations locales (organisations de producteurs en particulier et ONG de médiation) pour la mise en œuvre des activités.

L'AFD signera une convention de subvention avec l'OSC retenue (chef de file du consortium le cas échéant), laquelle assurera la gestion fiduciaire des fonds du projet. Les fonds seront versés sous forme d'avances renouvelables, dans un compte projet géré par l'OSC.

Le projet fera l'objet d'audits externes et d'un audit externe final, financés sur le budget du projet. Les termes de références de ces audits et le choix de l'auditeur devront faire l'objet d'un avis de non objection de l'AFD. Une évaluation à mi-parcours et une évaluation finale externe du projet seront réalisées sur le budget du projet. L'évaluateur sera sélectionné par l'opérateur après avis de non objection de l'AFD.

Dans la mesure où une telle démarche serait jugée pertinente, un financement additionnel à un projet existant, mis en œuvre par des opérateurs ancrés dans la région, est possible afin de capitaliser sur les acquis de ce projet et d'en poursuivre les objectifs, dans un cadre institutionnel déjà en place et auprès d'acteurs déjà parties prenantes. Dans ce cas, la logique d'intervention (complémentarité d'activités et de ciblage géographique ou poursuite des activités en cours dans des zones déjà ciblées) devra être justifiée.

Afin de garantir l'adaptation des objectifs du projet au contexte et l'appropriation efficace et durable du projet par les acteurs locaux dans une perspective de pérennisation post-projet, l'opérateur travaillera en étroite collaboration avec les autorités traditionnelles et administratives locales, les collectivités territoriales et les différents services techniques déconcentrés (environnement / eaux et forêts, ANADER, élevage, santé, éducation, hydraulique). Il s'assurera de la tenue d'une coordination régulière avec les organisations de la société civile nationales et internationales, ONG actives dans les secteurs d'intervention et autres partenaires techniques et financiers dans la zone, ainsi que les communautés et populations locales. Le projet devra mettre en place des comités de pilotage réguliers associant l'ensemble des autorités et acteurs pertinents et sous présidence d'un représentant des autorités tchadiennes, et dans lequel l'AFD aura fonction d'observateur. Les frais afférents à l'organisation des comités de pilotage seront imputés sur les fonds du projet.

Le projet sera mené en synergie avec les autres projets existants ou à venir dans une perspective de complémentarités d'activités et de ciblage géographique, notamment avec les projets aux thématiques et problématiques similaires au Tchad financés par l'AFD, à savoir :

- Développement intégré des communes du Nord du Tchad (COM-NORD)
- Développement inclusif des zones d'accueil au Tchad (DIZA)
- Redressement économique et social inclusif du Lac Tchad (RESILAC)

4. EXPERTISE A MOBILISER

Le ou les opérateur(s) retenu(s) assurera(ont) la mise à disposition d'experts (internationaux, régionaux ou nationaux) pour effectuer des missions spécifiques, que ce soit sur la durée du projet, de manière ponctuelle ou itérative. L'équipe proposée devra constituer un ensemble cohérent au regard de la mission et des compétences recherchées garantissant la bonne exécution du projet et l'atteinte des objectifs.

Le cas échéant, il pourra être fait recours en complément à une expertise externe pour la réalisation d'études ou des appuis méthodologiques et prestations spécifiques. Dans ce cas, le choix du recrutement de ces experts devra être soumis à l'avis de non objection de l'AFD.